**LE PLAN DE FORMATION**

**Le plan de formation (ou projet de formation)**

Le plan de formation est élaboré conjointement par l’équipe des formateurs d’enseignement professionnel de façon à concevoir au préalable l’organisation du parcours de formation sur l’ensemble du cycle. Les spécificités de l’établissement de formation sont prises en compte (projet d’établissement, partenariats extérieurs, projet d’intégration des apprenants, locaux, équipements,…). **Sa formalisation est l’aboutissement de la réflexion collective.** Les formateurs en électrotechnique et en construction sont concernés au même titre.

Son caractère prévisionnel peut conduire à le réactualiser. Il constitue néanmoins un outil de pilotage de la formation connu et partagé par tous les acteurs.

Il permet :

* de coordonner systématiquement la contribution des formateurs d’enseignement professionnel entre eux,
* de repérer des terrains de collaboration avec les enseignements généraux (conformément aux repères indiqués dans la description des connaissances associées)
* de communiquer avec les apprenants et leur famille sur les objectifs de chaque année de formation,
* de communiquer vers les professionnels qui accueillent les apprenants en entreprise.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans la réflexion :

* Les PFMP,
* Les périodes de congés scolaires,
* L’organisation des locaux,
* La définition de séquences pédagogiques au cours desquelles peuvent être identifiés :
	+ une (ou plusieurs) activité(s) du RAP
	+ des tâches mises en œuvre dans des activités de formation
	+ une ou des thématiques majeures (« fil rouge »)
	+ les compétences visées
	+ le secteur d’activité
	+ les supports de formation
	+ les liens avec l’enseignement de construction
	+ des modalités pédagogiques mises en œuvre (projet particulier…)
	+ des collaborations potentielles avec l’enseignement général, l’EGLS
	+ …

Lien avec l’application « Cerise MELEC »

L’application permet de tracer l’évolution des acquisitions des apprenants à travers le livret de compétences et le portfolio activités en entreprise. Elle est donc orientée vers l’apprenant.

Le plan de formation émane de l’équipe pédagogique et décrit les séquences prévues en reprenant certains éléments identiques (activités professionnelles, tâches professionnelles, compétences visées, etc.).

Les deux outils sont donc complémentaires.

L’organisation hebdomadaire des activités de formation

La réflexion des équipes doit bien-sûr prendre en compte les effectifs (classe entière ou effectif réduit en groupe) pour définir des activités de nature adaptée. Celles-ci n’ont cependant pas à être découpées en « disciplines intermédiaires » au cours de la semaine. Ainsi, il n’est pas souhaitable d’envisager des activités dites de « schéma », de « technologie » ou « d’essais/mesures ». **L’emploi du temps élève indique « enseignement professionnel » pour l’ensemble des heures d’enseignement professionnel.** Ainsi, les professeurs s’organisent en amont pour proposer des activités aux apprenants dans une continuité technique logique et identitaire des activités professionnelles de référence. C’est pourquoi l’élaboration et la formalisation d’un plan de formation sont indispensables.

Conséquences sur les bulletins trimestriels (ou semestriels)

La rédaction du bulletin trimestriel prend appui sur les bilans intermédiaires de compétences qui explicitent la situation de l’apprenant dans son parcours. Si deux bilans intermédiaires sont obligatoires par an, les établissements qui organisent l’année scolaire en trimestres peuvent tout à fait produire trois bilans annuels de compétences qui alimenteront les trois bulletins trimestriels.

La rédaction des appréciations est organisée par l’équipe des professeurs de la classe à travers une **rubrique unique**. Par souci de cohérence il n’y a pas lieu de faire figurer plusieurs « disciplines intermédiaires ».

[Outil de formalisation de plan de formation](Fiche%20Rep%C3%A8re%20MELEC%20Plan%20de%20formation%20Exemple%2028avril2016%20.xlsx)